

Code de déontologie des fournisseurs

Juillet 2026

Sommaire

1	Engagement.....	4
2	Respect du Code de déontologie des fournisseurs.....	5
3	Collaborer avec OpenText.....	6
4	Pratiques en matière de conformité juridique et réglementaire	6
4.1	Respect des lois	6
4.2	Contrôles du commerce et des exportations.....	7
4.3	Antitrust.....	7
4.4	Lutte contre la corruption et la criminalité financière	7
4.5	Les pouvoirs publics en tant que clients	8
4.6	Confidentialité.....	9
4.7	Sous-traitants	9
4.8	Legal Hold	10
4.9	Enquêtes et mesures disciplinaires	10
5	Protection des données et propriété intellectuelle	10
5.1	Contrôle des antécédents	10
5.2	Systèmes et équipements technologiques.....	11
5.3	Protection de la propriété intellectuelle	11
5.4	Protection des données	12
5.5	Données personnelles identifiables	13
5.6	Relations avec les concurrents d'OpenText.....	13
6	Intelligence artificielle (IA).....	13
7	Éthique et pratiques commerciales	14
7.1	Livres et registres	14
7.2	Publicité.....	15
7.3	Conflit d'intérêts	15
7.4	Délit d'initié	15
7.5	Ressources de l'entreprise.....	15
7.6	Développement durable	16
7.7	Contributions d'entreprises	16
8	Droits de l'homme et pratiques en matière de travail	16
8.1	Respect des droits de l'homme et de la loi du travail	16
8.2	Non-discrimination et lutte contre le harcèlement.....	18
8.3	Réclamations et signalements	19
8.4	Employeur garantissant l'égalité des chances	19
8.5	Santé et sécurité.....	19

8.6 Entreprises Fournisseurs	20
8.7 Zéro tolérance en matière d'abus de substances	20
8.8 Accessibilité.....	20
9 Protection de l'environnement et conformité.....	21
10 Audits et conformité au sein de la supply chain.....	22
11 Signalement de préoccupations ou des violations.....	23
12 Questions.....	23
À propos d'OpenText	24

1 Engagement

OpenText s'engage à rassembler ses collaborateurs, ses clients et ses communautés afin d'en faire un avantage concurrentiel au service de la société et de la planète. À l'ère des bouleversements, nous voyons là une opportunité d'utiliser l'information pour le bien commun et aspirons à libérer son potentiel afin de faire progresser les objectifs sociétaux et d'accélérer les changements positifs.

La confiance est l'une de nos valeurs fondamentales. Pour préserver ce climat de confiance, nous devons, tout comme nos fournisseurs, exercer nos activités dans le respect des normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité et de responsabilité.

Nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique, avec intégrité et dans le respect à la fois du texte et de l'esprit de toutes les lois et réglementations applicables. Notre [Code déontologique et politique éthique](#) reflète notre engagement à améliorer en permanence l'intégration des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il décrit nos attentes et l'ensemble de nos collaborateurs, dirigeants, administrateurs, fournisseurs, sous-traitants et partenaires doivent s'y conformer.

Les décisions d'achat peuvent avoir un impact social et environnemental considérable. OpenText mènera des actions d'approvisionnement visant à favoriser des retombées environnementales et sociales positives sur les opérations de service et dans le cadre de l'acquisition de produits au sein de l'ensemble de notre organisation. OpenText exige de ses fournisseurs qu'ils respectent ces mêmes normes élevées et s'efforce de collaborer avec eux afin de répondre à ces attentes. Conformément à ce Code de déontologie des fournisseurs (« **CDF** »), nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent avec nous en adoptant un comportement responsable et conforme à la déontologie.



2 Respect du Code de déontologie des fournisseurs

Les fournisseurs, leurs collaborateurs, leur personnel, leurs agents et leurs sous-traitants (collectivement appelés « **Fournisseurs** ») doivent adhérer au présent CDF dans le cadre de leur travail avec ou au nom d'OpenText. La pratique d'OpenText consiste à inclure des dispositions dans les accords avec les fournisseurs, exigeant de ces derniers et de leur supply chain qu'ils agissent conformément à ce CDF lorsqu'ils fournissent des biens et des services à OpenText.

Tous les fournisseurs d'OpenText doivent mener leurs politiques de recrutement dans le respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables, ainsi que des exigences d'OpenText, qui peuvent aller au-delà des normes juridiques locales. Les fournisseurs doivent s'aligner sur les normes internationalement reconnues, notamment les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE, le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les cadres connexes, conformément à la législation et aux pratiques nationales. Dans tous les cas où les exigences d'OpenText sont plus strictes que les exigences légales locales, les fournisseurs sont tenus de se conformer aux exigences d'OpenText, qui sont les plus strictes.

Les fournisseurs doivent immédiatement informer leur contact OpenText, un membre de la direction OpenText ou les contacts énoncés à la fin de ce document s'ils ont connaissance de toute situation susceptible d'entraîner une non-conformité avec ce CDF.

Les fournisseurs doivent fournir des biens et des services conformément à notre CDF, et toutes les politiques et procédures OpenText doivent être respectées. Veuillez consulter la documentation d'OpenText relative à la [gouvernance d'entreprise](#) et aux [informations sur les fournisseurs](#). En l'absence d'accord, nous prévoyons une clause spécifique imposant au Fournisseur de se conformer à notre CDF. OpenText se réserve le droit de résilier un accord avec un fournisseur en cas de non-respect du présent CDF, ce qui constituera un manquement grave. OpenText se réserve également le droit d'exiger des preuves de la part des fournisseurs afin de démontrer leur conformité au présent CDF.

3 Collaborer avec OpenText

OpenText sélectionne, contractualise, gère et interagit avec ses fournisseurs à l'aide de SAP Ariba, une solution déployée à l'échelle mondiale au sein d'OpenText. Pour assurer une surveillance efficace des risques fournisseurs, ainsi que des processus d'intégration et des transactions d'achat, la participation active de tous les fournisseurs est requise. Chaque fournisseur potentiel doit se soumettre à un processus de vérification en deux étapes, comprenant l'inscription et la qualification.

Les fournisseurs peuvent gérer leurs activités en lien avec OpenText via leur compte SAP Ariba, y compris les RFX, les contrats, les factures et les paiements. Cela permet à la fois à OpenText et à ses fournisseurs de réduire les processus manuels et d'améliorer leur efficacité.

Notre appel d'offres (RFP) via le modèle SAP Ariba est utilisé pour recueillir des offres et des informations auprès de fournisseurs potentiels afin de faciliter le processus de sélection des fournisseurs. Cela comprend des questions d'analyse des risques destinées aux fournisseurs potentiels, visant à recueillir des informations sur leur modèle économique et à comprendre le fonctionnement de leur supply chain, ainsi que la composition de leur personnel. Notre RFP décrit les critères de développement durable, notamment la nécessité pour les fournisseurs de rendre compte de leurs performances sociales et environnementales, d'avoir pris des engagements et fixé des objectifs publics, et de disposer de certifications de développement durable délivrées par des organismes tiers, qu'elles s'appliquent à l'ensemble de leur entreprise ou spécifiquement aux produits/services qu'ils fournissent à OpenText. Veuillez consulter la [page d'informations fournisseurs OpenText](#) pour plus d'informations.

4 Pratiques en matière de conformité juridique et réglementaire

4.1 Respect des lois

OpenText s'engage à respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables dans les juridictions où elle exerce ses activités, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils en fassent de même. Bien que ce CDF souligne certaines exigences légales clés, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et nous avons la responsabilité collective de garantir le respect total de toutes les lois applicables.

4.2 Contrôles du commerce et des exportations

Les lois relatives au contrôle du commerce et des exportations interdisent la vente de produits ou de services OpenText vers certains pays ou à certains ressortissants désignés par le gouvernement. Les fournisseurs doivent respecter ces lois relatives au contrôle du commerce et des exportations et doivent mettre en place des stratégies et des procédures conformes à la législation commerciale applicable.

4.3 Antitrust

De nombreux pays ont adopté des lois antitrust visant à protéger la concurrence loyale en interdisant les activités qui conduisent à des situations de monopole, à la fixation des prix ou qui restreignent la concurrence de quelque manière que ce soit. Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois antitrust applicables.

4.4 Lutte contre la corruption et la criminalité financière

Les fournisseurs doivent mener leurs activités avec intégrité et traiter toutes les parties prenantes de manière équitable et conformément aux lois applicables. Les fournisseurs ne doivent en aucun cas proposer, promettre ou verser un paiement, offrir un cadeau ou accorder un avantage dans le but d'influencer indûment des décisions commerciales. En outre, il est strictement interdit aux fournisseurs d'offrir, de promettre ou de donner de l'argent, des produits, des faveurs ou des services (autres que ceux acceptés dans les pratiques commerciales générales et conformément à la politique OpenText applicable) à tout agent ou organisation qui serait en mesure d'avantager le fournisseur ou OpenText.

L'octroi de marques de courtoisie commerciale aux collaborateurs d'OpenText, si autorisé par la loi applicable, doit être modeste et peu fréquent. Les fournisseurs ne doivent en aucun cas offrir quoi que ce soit dans le but d'obtenir un avantage commercial indu.

Les fournisseurs sont tenus de comprendre et de respecter les limites applicables en matière de marques de courtoisie commerciale. La valeur de toute marque de courtoisie faite par un fournisseur à un collaborateur d'OpenText ne doit pas dépasser les limites applicables à la BU (Business Unit) et au pays du collaborateur. Les limites de la BU OpenText et du pays peuvent interdire entièrement les gestes de courtoisie ou fixer des limites maximales à des montants variables. Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les courtoisies commerciales respectent les politiques OpenText applicables et les exigences locales. Les fournisseurs ne sont pas autorisés à offrir des cadeaux ou des marques de courtoisie, quelle qu'en soit la valeur, à un membre du service des achats d'OpenText ou à ses représentants, ni à un membre de la famille d'un collaborateur d'OpenText.

Les fournisseurs ne doivent pas accepter d'espèces, de cadeaux ou d'avantages qui pourraient influencer ou sembler influencer leur jugement professionnel. Les fournisseurs ne prendront aucune mesure visant à enfreindre, ni à inciter leurs partenaires commerciaux à enfreindre, les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption (notamment la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers, la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (loi sur les pratiques de corruption à l'étranger) et la loi britannique Bribery Act (loi sur la corruption)). Cette interdiction s'étend aux membres de la famille proche des collaborateurs du fournisseur.

Les fournisseurs ne doivent commettre aucune fraude ni aider un collaborateur d'OpenText à commettre une fraude.

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer au blanchiment d'argent et doivent se conformer à toutes les lois applicables en la matière. Ils ne doivent pas acquérir, utiliser, convertir, dissimuler ou posséder les produits d'activités criminelles, aider une autre personne à agir en ce sens ou favoriser le financement du terrorisme de quelque manière que ce soit. Les fournisseurs doivent avoir une bonne compréhension des risques de fraude dans leur domaine d'activité et ne doivent pas se livrer à, ni être impliqués dans, aucune forme de fraude ou d'activité frauduleuse. Les fournisseurs ne se soustrairont pas au paiement de l'impôt et n'aideront pas sciemment autrui à se soustraire à l'impôt.

Les fournisseurs doivent respecter les normes d'intégrité les plus élevées et les appliquer dans toutes leurs relations commerciales. Les fournisseurs doivent appliquer une stratégie de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de corruption, d'extorsion, de blanchiment d'argent et/ou de détournement de fonds. OpenText exige de ses fournisseurs qu'ils aient mis en place leurs propres stratégies de lutte contre la corruption, conformes au présent CDF et à la loi applicable. Les fournisseurs doivent signaler tout comportement contraire à l'éthique de la part de leurs personnels, représentants ou partenaires, ainsi que toute tentative de corruption, ou d'octroi de rétrocommissions dans le cadre de leurs relations avec OpenText.

4.5 Les pouvoirs publics en tant que clients

Il est illégal de proposer un avantage direct ou indirect à un agent public dans le but d'obtenir, de conserver ou d'orienter des contrats. OpenText exige de tous ses fournisseurs qu'ils respectent ces lois en toutes circonstances, en particulier lorsqu'ils mènent des activités pour le compte d'OpenText.

Le terme « **Agent public** » fait référence à tous les éléments suivants : (i) tout collaborateur d'une entité ou d'une subdivision gouvernementale, y compris les élus ; (ii) toute personne privée agissant pour le compte d'une entité gouvernementale, même à titre temporaire ; (iii) les dirigeants et employés de sociétés détenues ou contrôlées par l'État ; (iv) les candidats à des fonctions politiques ; (v) les responsables de partis politiques ; et (vi) les dirigeants, collaborateurs et représentants d'organisations internationales publiques, telles que la Banque mondiale et les Nations Unies.

4.6 Confidentialité

Les fournisseurs doivent préserver la confidentialité des informations non publiques auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur collaboration avec OpenText. Ces informations peuvent appartenir à OpenText, à ses partenaires ou à ses clients. Ces informations ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles ni divulguées à des tiers non autorisés. Les partenaires, clients ou autres tiers peuvent avoir conclu un accord de confidentialité avec OpenText, qui soumet leurs informations à des restrictions et procédures supplémentaires. Avant de communiquer des informations à un tiers, les fournisseurs sont tenus de s'assurer que cette divulgation est effectuée conformément à la loi applicable et à tout accord de non-divulgateion, à tout accord de fournisseur en place entre le fournisseur et OpenText et au présent CDF.

Les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter : les stratégies commerciales, les schémas, les politiques, les modèles, les plans et procédures, les plans marketing, la tarification, les informations financières, les techniques, les propositions, les diagrammes, les recherches, les activités de développement, les logiciels, le matériel informatique, les conceptions de code source, les outils, les concepts, les processus, les inventions, les méthodologies, les dessins, les données et les secrets commerciaux, le code objet, les idées, les informations client, les informations sur les collaborateurs, et les autres informations et documents confidentiels concernant l'autre partie, les informations confidentielles de tiers, ainsi que d'autres informations et données sensibles ou exclusives de toute sorte, sous forme physique ou non. Elles ne doivent être accessibles qu'en cas de nécessité. L'utilisation d'informations confidentielles à des fins personnelles ou pour influencer des transactions commerciales n'est pas autorisée.

Les informations confidentielles ne doivent être abordées que dans un environnement sécurisé, uniquement entre des collaborateurs disposant d'un accès autorisé et selon le principe du « besoin de savoir ». Il convient de faire preuve de prudence lors de discussions professionnelles dans des lieux publics, tels que les avions, les ascenseurs, les restaurants et autres lieux publics considérés comme non sécurisés.

Les fournisseurs doivent protéger les documents confidentiels, les ordinateurs portables et tout autre bien appartenant à OpenText qu'ils sont amenés à emporter hors du lieu de travail pour des raisons professionnelles légitimes.

4.7 Sous-traitants

Les fournisseurs sont tenus d'obtenir l'accord écrit d'OpenText avant de faire appel à un sous-traitant pour s'acquitter de leurs obligations envers OpenText, en plus de respecter toute autre obligation, y compris les politiques et normes d'OpenText, prévues dans tout accord qu'un fournisseur pourrait avoir conclu avec OpenText.

4.8 Legal Hold

Il peut arriver que le service juridique d'OpenText exige des fournisseurs qu'ils conservent les documents plus longtemps que l'usage habituel ; c'est ce que l'on appelle une « obligation légale de conservation ». Généralement, une obligation légale de conservation est émise pour des questions juridiques, telles que des litiges. Les fournisseurs ayant reçu un avis de conservation légale seront tenus de protéger toute documentation et toutes données potentiellement pertinentes, comme décrit dans l'avis de conservation légale. Une fois l'avis de conservation légale reçu, l'obligation légale de conservation restera en vigueur jusqu'à ce que le Service juridique d'OpenText émette une levée écrite expresse de l'obligation légale de conservation.

4.9 Enquêtes et mesures disciplinaires

Les fournisseurs collaboreront pleinement à toute enquête menée par OpenText en cas de violation du présent CDF.

5 Protection des données et propriété intellectuelle

5.1 Contrôle des antécédents

Les fournisseurs doivent mener des contrôles des antécédents préalables à l'embauche, qui répondent aux exigences OpenText et sont conformes aux exigences légales en vigueur, sur l'ensemble du personnel de chaque fournisseur qui effectuera des services ou travaillera sur des projets qui (1) nécessitent un accès aux locaux OpenText (qu'ils soient détenus ou loués) ou (2) nécessitent un accès aux données et ressources OpenText, telles que les messages électroniques, l'accès au réseau, les badges d'accès de type Cardkey ou autres badges d'accès. Ces vérifications ont pour objectif de garantir que les personnes autorisées à accéder aux locaux, équipements, réseaux ou systèmes d'OpenText ne présentent pas de risques excessifs en matière de sûreté ou de sécurité.

Les fournisseurs doivent certifier qu'ils ont procédé à des vérifications préalables à l'affectation conformément au présent CDF et que tout élément révélé lors de la vérification des antécédents susceptible de rendre la personne inapte à une affectation chez OpenText a été dûment examiné et évalué par le fournisseur au regard des rôles et responsabilités du personnel dudit fournisseur.

Lorsque le personnel du fournisseur a besoin d'un accès par carte magnétique aux locaux d'OpenText, d'un compte dans le système de messagerie OpenText et/ou de tout autre accès aux réseaux ou systèmes OpenText, le fournisseur et son personnel affecté à OpenText doivent signer tous les accords ou toutes les attestations applicables auxquels OpenText exige qu'ils souscrivent.

5.2 Systèmes et équipements technologiques

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, les fournisseurs ne doivent utiliser les technologies de l'information (IT) et les systèmes fournis par OpenText (y compris la messagerie électronique) qu'à des fins professionnelles autorisées par OpenText.

Toutes les données stockées ou transmises sur des équipements appartenant à OpenText ou loués par celle-ci sont la propriété d'OpenText. OpenText respecte la vie privée de ses collaborateurs et de ses fournisseurs et encourage un environnement de travail collaboratif. Les fournisseurs doivent être conscients que les e-mails, l'utilisation d'Internet, la messagerie instantanée, les wikis, et toutes les formes d'outils collaboratifs et sociaux sur les systèmes OpenText sont des outils professionnels et, à ce titre, peuvent faire l'objet d'une surveillance et d'un enregistrement par OpenText afin de garantir la conformité aux politiques d'OpenText et au présent CDF, sous réserve de la loi applicable.

OpenText se réserve le droit de surveiller ses locaux et équipements pour assurer la sécurité, prévenir les activités illégales, enquêter sur les signalements de mauvaise conduite, se conformer aux lois applicables, gérer les systèmes d'information et à d'autres fins commerciales raisonnables. OpenText interdit strictement aux fournisseurs d'utiliser la technologie et les systèmes fournis par OpenText pour (1) créer, accéder à, stocker, imprimer, solliciter, ou envoyer tout contenu intimidant, harcelant, menaçant, injurieux, illégal, sexuellement explicite, ou autrement répréhensible ou inapproprié, ou (2) envoyer des communications fausses, désobligeantes ou malveillantes. Toute sollicitation à l'égard des collaborateurs d'OpenText utilisant des informations recueillies à partir des technologies ou systèmes fournis par OpenText est interdite.

5.3 Protection de la propriété intellectuelle

Certains fournisseurs peuvent être exposés à la propriété intellectuelle (« IP ») d'OpenText. Dans le cas où les fournisseurs seraient amenés à prendre connaissance de la propriété intellectuelle d'OpenText, il leur incombe de protéger cette propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle d'OpenText peut inclure, sans s'y limiter, des brevets, du code logiciel, des informations techniques sur les produits, des informations relatives à la recherche et au développement, des études de marché confidentielles, des noms de clients, des listes de clients, des informations sur les tarifs et des secrets commerciaux. Un secret commercial constitue un ensemble d'informations, notamment une formule, un modèle, une compilation, un programme, une méthode, une technique ou un processus qui : (i) tire sa valeur du fait de ne pas être connu d'autrui, en particulier des concurrents et (ii) fait l'objet d'efforts raisonnables pour maintenir son caractère secret. La propriété intellectuelle d'OpenText comprend également ses logos, ses marques commerciales et ses copyrights.

En tant qu'éditeur de logiciels, l'activité d'OpenText repose sur la valeur de sa propriété intellectuelle et de ses secrets commerciaux. Par conséquent, les fournisseurs doivent faire preuve de la plus grande diligence dans la protection des secrets commerciaux d'OpenText et de ses autres droits de propriété intellectuelle, notamment en traitant ces informations comme confidentielles conformément au présent CDF. Les fournisseurs doivent utiliser la propriété intellectuelle OpenText uniquement dans le but prévu : prendre en charge et mener les activités OpenText.

Outre la protection de la propriété intellectuelle d'OpenText, les fournisseurs doivent également respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Cela signifie que les fournisseurs ne doivent pas utiliser de logiciels ou d'autres contenus protégés par copyright sans une licence appropriée. Les fournisseurs ne doivent utiliser que des éléments sous licence, conformément aux conditions générales de l'accord de licence applicable.

5.4 Protection des données

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données, y compris, sans s'y limiter, les lois et réglementations nationales, locales et spécifiques à leur secteur d'activité. Les informations et données confidentielles et sensibles doivent être stockées en toute sécurité et ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que celles convenues avec OpenText. Les fournisseurs devront remplir le questionnaire relatif à la protection des données et à la sécurité informatique (IT) exigé par OpenText, afin d'évaluer leurs systèmes ainsi que le traitement des données d'OpenText et/ou de ses clients.

Les fournisseurs ayant accès aux données d'OpenText et/ou à celles de ses clients, à ses réseaux et/ou à ses systèmes, ou dont les systèmes sont utilisés pour héberger, stocker, traiter ou transmettre des informations d'OpenText dans le cadre de la prestation de leurs services, sont tenus de signer et de se conformer à un avenant distinct relatif au traitement des données à caractère personnel par les fournisseurs d'OpenText ([OpenText Supplier Personal Data Processing Addendum](#)) ainsi qu'aux conditions générales de sécurité de l'information d'OpenText ([OpenText Information Security Terms and Conditions](#)). Ces deux accords sont disponibles sur la [page d'informations fournisseurs OpenText](#).

Les fournisseurs ne doivent acquérir aucun droit de propriété ni aucun droit sur les données d'OpenText, y compris celles de ses clients, et ne peuvent utiliser ces données que pour le compte d'OpenText et strictement dans le cadre des biens ou services fournis. Les fournisseurs ne doivent en aucun cas vendre des données d'OpenText.

Les fournisseurs ne doivent pas collecter, conserver, partager, divulguer ou utiliser des données d'OpenText, y compris, sans s'y limiter, toute information à données personnelles : (i) à toute fin autre que celle spécifiquement liée à la prestation de services ou à la vente de biens à OpenText conformément aux accords écrits conclus avec OpenText ; ou (ii) en dehors de la relation commerciale directe entre le fournisseur et OpenText.

Les fournisseurs ne doivent pas divulguer les données d'OpenText à des sous-traitants ni transférer ces données vers d'autres sites, sauf dans les cas autorisés par des accords écrits conclus avec OpenText ou par des instructions écrites de la part d'OpenText. À la demande d'OpenText, les fournisseurs doivent restituer et supprimer définitivement les données d'OpenText, sauf si cela enfreint la loi applicable. Les fournisseurs doivent protéger les données d'OpenText contre tout accès non autorisé à l'aide de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées.

5.5 Données personnelles identifiables

OpenText considère que le traitement légal et correct des données personnelles est essentiel à l'exercice efficace et performant de ses fonctions, ainsi qu'au maintien de la confiance de ses clients et partenaires.

De nombreux pays disposent de lois protégeant les données personnelles et/ou les données personnelles identifiables (« **PII** »). Les données personnelles identifiables peuvent comprendre le nom, les numéros de téléphone, le numéro de sécurité sociale, les adresses électroniques ou l'adresse du domicile d'une personne, ainsi que d'autres attributs associés à une personne qui permettent de l'identifier, avec ou sans autres informations. Certaines données personnelles identifiables, y compris, mais sans s'y limiter, les informations relevant des dossiers médicaux, des dossiers financiers, ou liées au parcours professionnel, aux convictions religieuses, aux affiliations politiques, ou à l'orientation sexuelle d'une personne peuvent faire l'objet de protections et de mesures de sauvegarde supplémentaires.

Toutes les données personnelles identifiables doivent être considérées comme des informations confidentielles et doivent être traitées comme telles conformément au présent CDF. Les fournisseurs sont tenus de traiter, stocker et éliminer les données personnelles identifiables conformément aux lois applicables à ces informations. Dans la mesure du possible, les fournisseurs doivent limiter leur exposition et leur accès aux données personnelles identifiables d'OpenText, de ses clients et de ses partenaires. Les fournisseurs ne doivent accéder aux données personnelles identifiables que dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs obligations contractuelles.

Les fournisseurs doivent disposer de leurs propres politiques et processus en matière de protection des données, conformes au présent CDF et à la loi applicable.

5.6 Relations avec les concurrents d'OpenText

Il est interdit aux fournisseurs de partager avec les concurrents d'OpenText toute information qui a été apprise par le biais de relations avec OpenText, y compris, mais sans s'y limiter, la tarification et les conditions de vente, les coûts, les offres de produits et de services, les conditions du marché, dont les concurrents pourraient bénéficier par rapport à OpenText ou qui enfreindraient ce CDF. Les fournisseurs ne doivent en aucun cas communiquer des informations confidentielles d'OpenText à un concurrent d'OpenText.

6 Intelligence artificielle (IA)

OpenText s'engage à utiliser l'intelligence artificielle (« **IA** ») de manière responsable et éthique, comme le stipule son [Code déontologique et politique éthique](#). OpenText attend de ses fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et qu'ils respectent les normes applicables. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils collaborent avec nous afin de garantir que l'IA soit utilisée dans le respect des règles, en toute transparence et de manière responsable.

Les fournisseurs doivent divulguer à OpenText, sur simple demande, toute utilisation de l'IA dans le cadre de la fourniture de produits ou de services. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations et normes reconnues applicables régissant le développement, le déploiement et l'utilisation de l'IA, et mettre en oeuvre des mesures de protection appropriées afin d'atténuer les risques, tels que les préjudices involontaires, les biais et l'utilisation abusive des systèmes d'IA.

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser les données d'OpenText pour développer, entraîner, optimiser, valider ou exploiter des systèmes d'IA, de machine learning ou d'autres systèmes automatisés sans l'accord écrit préalable d'OpenText. Cette disposition s'applique aussi bien aux technologies d'IA utilisées directement par le fournisseur qu'à celles fournies ou exploitées par des tiers. Veuillez consulter les conditions générales de sécurité de l'information d'OpenText ([OpenText's Information Security Terms and Conditions](#)) sur notre [page d'informations fournisseurs](#). Toute utilisation non autorisée des données d'OpenText constitue une rupture de l'accord et peut entraîner la résiliation de la relation commerciale.

7 Éthique et pratiques commerciales

7.1 Livres et registres

Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques et des procédures adéquates pour garantir le respect des lois et des normes du secteur applicables en matière de bonnes pratiques commerciales, conformément au présent CDF.

Les fournisseurs apporteront toute l'aide nécessaire pour permettre à OpenText de fournir des informations complètes, équitables, exactes, opportunes et compréhensibles dans toutes ses communications publiques, y compris les rapports et documents qu'elle dépose auprès de la Commission américaine d'échange et de sécurité et d'autres organismes de réglementation compétents.

Dans le cadre de leurs propres activités et des activités menées pour le compte d'OpenText, les fournisseurs ne doivent jamais modifier les registres, omettre des informations importantes ou faire des déclarations qui sont intentionnellement trompeuses, y compris, mais sans s'y limiter, créer ou maintenir des fonds ou d'autres actifs secrets ou non enregistrés. Tous les fournisseurs OpenText sont tenus de tenir des registres et des rapports exacts et honnêtes, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les rapports de dépenses, les factures, l'enregistrement des heures de travail, les informations client, les informations produit, et les dossiers financiers.

En plus de tenir des livres et des registres exacts, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et ne faire affaire qu'avec des fournisseurs, consultants et partenaires qui mènent des activités commerciales légales et dont les fonds proviennent de sources légitimes.

7.2 Publicité

OpenText a autorisé uniquement des personnes spécifiques à faire des déclarations au nom de l'entreprise. OpenText doit veiller à ce que toutes les déclarations publiques respectent les exigences légales et les objectifs de l'entreprise. Toute prise de contact de la part d'un représentant des médias, d'un analyste financier ou d'un investisseur concernant OpenText doit être immédiatement transmise au [service des relations publiques d'OpenText](#) à l'adresse media@opentext.com

OpenText s'engage à ne pas collaborer sciemment avec des fournisseurs dont les activités : a) sont susceptibles de nuire à la réputation d'OpenText ; ou b) sont incompatibles avec les [normes et politiques d'OpenText](#).

7.3 Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec les obligations professionnelles et la capacité à agir de manière objective. Les fournisseurs doivent éviter toute activité ou relation susceptible de créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou de nuire à la réputation d'OpenText.

7.4 Délit d'initié

Les fournisseurs doivent maintenir des politiques de lutte contre le délit d'initié conformément au présent CDF et à la loi applicable. Les lois applicables interdisent strictement l'achat ou la vente de titres d'une société lorsque l'on détient des informations non publiques significatives concernant cette société. Un tel comportement, communément appelé « délit d'initié », est illégal et est passible de sanctions civiles et pénales importantes pour les personnes physiques et les organisations qui enfreignent ces lois.

7.5 Ressources de l'entreprise

En tant que fournisseur d'OpenText, certaines ressources d'OpenText peuvent être mises à votre disposition. Ces ressources comprennent les téléphones, les ordinateurs portables, les photocopieurs, les locaux loués et les comptes de messagerie électronique. Les fournisseurs doivent prendre des mesures raisonnables pour protéger les ressources d'OpenText contre toute utilisation abusive, tout dommage ou tout vol. Les ressources et opportunités d'OpenText ne peuvent être utilisées qu'aux fins prévues, à savoir soutenir et mener à bien les activités commerciales conformément aux termes du contrat conclu entre le fournisseur et OpenText.

7.6 Développement durable

Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques qui favorisent un comportement éthique, le respect des droits de l'homme et un impact environnemental positif, conformément à nos engagements résumés dans le [rapport d'impact d'OpenText](#). Dans la mesure du possible, OpenText s'abstiendra de s'engager sciemment avec des fournisseurs (y compris leur supply chain) susceptibles d'entraîner des impacts sociaux et environnementaux négatifs. Les fournisseurs doivent fournir des biens et des services d'une manière à la fois éthique et responsable. [La politique d'approvisionnement durable et éthique d'OpenText](#) définit les attentes à l'égard du personnel et des fournisseurs en matière de responsabilité environnementale, d'approvisionnement éthique et durable, afin de garantir en toutes circonstances le plus haut niveau d'intégrité, le respect des normes éthiques ainsi que des relations commerciales équitables et honnêtes.

OpenText accordera la priorité aux fournisseurs qui démontrent qu'ils agissent de manière responsable et éthique, et qui ont intégré le développement durable dans leurs produits, leurs activités et leurs supply chains. À la demande d'OpenText, les fournisseurs fourniront des rapports annuels sur le développement durable en utilisant des normes et des cadres de création de rapports reconnus, tels que ceux de la Global Reporting Initiative.

7.7 Contributions d'entreprises

Être une entreprise socialement responsable et investir dans les communautés qu'elle dessert font partie intégrante des pratiques commerciales d'OpenText. OpenText encourage ses fournisseurs à contribuer activement à la vie de leurs communautés par le biais d'actions de bénévolat et d'initiatives caritatives conformes à sa [politique de dons d'entreprise](#).

8 Droits de l'homme et pratiques en matière de travail

8.1 Respect des droits de l'homme et de la loi du travail

OpenText exige de ses fournisseurs qu'ils aient mis en place des politiques et des procédures visant à assurer le respect des lois applicables en matière de droit du travail, y compris, mais sans s'y limiter, les lois relatives à l'esclavage, à la servitude et au travail forcé ou obligatoire, à la servitude pour dettes, au travail des enfants ou d'autres personnes mineures, à la lutte contre la traite d'êtres humains, aux salaires et avantages sociaux, aux heures de travail, au droit d'un collaborateur de quitter son emploi, à la liberté d'association et à la négociation collective.

Le respect des droits de l'homme est profondément ancré dans la manière dont OpenText mène ses activités et interagit avec les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous nous engageons à respecter et à défendre les droits de l'homme pour tous, comme en témoigne le [Code déontologique et politique éthique d'OpenText](#) ainsi que la [Politique d'OpenText en matière de droits de l'homme](#).

Les fournisseurs doivent défendre et respecter les droits de l'homme conformément aux normes internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les fournisseurs doivent également se conformer à la [Politique en matière de droits de l'homme](#) d'OpenText et sont tenus de mettre en place des procédures permettant de gérer les questions éthiques au sein de leur supply chain, y compris, sans s'y limiter, tous les processus liés au travail, afin de garantir le respect de l'ensemble des exigences énoncées ci-dessus.

OpenText ne s'engagera pas sciemment avec des fournisseurs (y compris avec leur supply chain) qui emploient des personnes mineures ou qui autrement dépendent du travail des enfants et/ou de toute forme d'esclavage moderne. Dans le cadre de ce CDF, un mineur ou un enfant est une personne de moins de dix-huit (18) ans. Les fournisseurs ne doivent pas participer à l'esclavage moderne, à la traite d'êtres humains ou au travail des enfants et doivent mettre en oeuvre des politiques pour empêcher de telles pratiques au sein de leurs opérations et supply chains.

Les fournisseurs, y compris ceux qui font partie de leurs supply chains, doivent respecter les obligations applicables en matière de droits de l'homme, notamment la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de durabilité, ainsi que d'autres textes législatifs pertinents, tels que la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015) et la loi canadienne de 2024 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les supply chains (Fighting Against Forced Labor and Child Labor in Supply Chains Act).

Les fournisseurs doivent mettre en place des procédures permettant de gérer les questions éthiques au sein de leur supply chain afin de respecter les normes relatives aux droits de l'homme définies dans le présent document, ainsi que toute autre législation et réglementation applicable.

8.2 Non-discrimination et lutte contre le harcèlement

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables ainsi que les politiques d'OpenText en matière de discrimination et de harcèlement, et doivent disposer de leurs propres politiques internes conformes à ces lois.

OpenText demande à ses fournisseurs de mettre en place des politiques visant à prévenir toute forme de (i) discrimination, y compris (sans s'y limiter) à l'encontre d'une personne en raison de : son origine ethnique, ses ancêtres, sa religion, son pays d'origine, sa couleur de peau, sa nationalité, ses convictions, son sexe, sa grossesse, son orientation sexuelle, son âge, son état civil, sa situation familiale, son invalidité mentale ou physique, sa condition sociale, ses convictions politiques ou tout autre facteur sans rapport avec les exigences du poste ; et (ii) tout harcèlement, y compris, sans s'y limiter : les blagues déplacées, les insultes, les contacts physiques non désirés, les agressions, les menaces, les sollicitations sexuelles ou les invitations à des rendez-vous non désirées, ainsi que les commentaires inappropriés, les gestes déplacés, les caricatures indélicates et les photographies inappropriées.

Le harcèlement et la discrimination sont des pratiques illégales et strictement interdites lorsque le fournisseur exécute des travaux pour le compte ou au nom d'OpenText. Toute violation de ce CDF pourrait entraîner la résiliation immédiate du contrat du fournisseur avec OpenText.

OpenText s'engage à respecter et à défendre les droits des personnes tout au long de sa supply chain en s'assurant :

- que le choix de l'emploi soit libre ;
- qu'il n'y ait pas de travail forcé, de servitude pour dettes ou de travail pénitentiaire obligatoire ;
- que chacun ait la possibilité, sans distinction, d'adhérer à des syndicats de son choix ou d'en créer, et, le cas échéant, de bénéficier du droit à la négociation collective ;
- que les représentants syndicaux ne fassent l'objet d'aucune discrimination et puissent exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail sans craindre de représailles ;
- que les salaires ne soient pas inférieurs au salaire minimum légal, ou qu'ils respectent ou dépassent la norme légale nationale ou locale applicable ;
- que les horaires de travail standard soient conformes aux normes nationales ou locales en vigueur dans le secteur concerné. En cas de conflit, la législation la plus stricte s'applique ;
- que les heures supplémentaires soient conformes aux lois nationales ou locales applicables. En cas de conflit, la législation la plus stricte s'applique ;
- de fournir un environnement de travail sûr et sain, à l'abri de toute intimidation ou de tout harcèlement.

8.3 Réclamations et signalements

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs collaborateurs des procédures appropriées leur permettant de signaler tout problème sur leur lieu de travail (y compris les cas de harcèlement et de discrimination, les violations potentielles ou avérées des droits de l'homme, ainsi que les risques ou infractions environnementaux) afin que ceux-ci puissent être résolus de manière adéquate. Ces procédures doivent être accessibles, adaptées à la culture locale et prévoir la possibilité de signaler les problèmes de manière anonyme lorsque cela est approprié. Toute forme de représailles à l'encontre des collaborateurs ayant signalé un problème sur leur lieu de travail est strictement interdite.

8.4 Employeur garantissant l'égalité des chances

Les fournisseurs doivent appliquer une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et s'efforcer de créer un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif pour tous, sans distinction d'origine ethnique, d'ancêtres, de religion, de pays d'origine, de couleur de peau, de nationalité, de croyance, de sexe, d'identité de genre, de statut d'ancien combattant, de culture, d'origine nationale, de grossesse, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état civil, de situation familiale, d'invalidité mentale ou physique, de conditions sociales, de convictions politiques ou de tout autre facteur sans rapport avec les exigences du poste ou tout autre motif protégé par les lois en vigueur.

8.5 Santé et sécurité

Les fournisseurs d'OpenText doivent garantir un environnement de travail sûr et sain à l'ensemble de leurs collaborateurs. OpenText exige de ses fournisseurs qu'ils aient mis en place des politiques internes visant à garantir un environnement de travail sûr et qu'ils respectent la législation applicable ainsi que les normes du secteur. Dans la mesure où les fournisseurs effectuent des prestations pour OpenText sur site, ils sont tenus de se conformer aux politiques applicables d'OpenText.

Au minimum, les fournisseurs doivent :

- Respecter et mettre en oeuvre un processus pour s'assurer que leurs collaborateurs respectent toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail et les normes obligatoires, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences en matière de sécurité au travail, de préparation aux situations d'urgence, de blessures et maladies professionnelles, d'hygiène industrielle, de travail exigeant physiquement, de protection des machines, d'hygiène, d'alimentation et de logement.
- Veiller à ce que les travailleurs aient facilement accès à des toilettes propres, à de l'eau potable ainsi qu'à des installations sanitaires pour la préparation, le stockage et la consommation des aliments. Les dortoirs et les moyens de transport des travailleurs, le cas échéant, doivent respecter les normes applicables du pays d'accueil en matière de logement et de sécurité, et être entretenus de manière à garantir propreté et sécurité.
- Élaborer et mettre en oeuvre des plans de continuité des activités couvrant notamment, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les pandémies, les incidents sur le lieu de travail, les situations d'urgence et toute autre interruption potentielle des activités.

8.6 Entreprises Fournisseurs

OpenText s'engage à promouvoir l'équité, la dignité et le respect au sein de son organisation et exige donc de tous ses fournisseurs qu'ils s'engagent à promouvoir l'équité, la dignité et le respect au sein de leurs propres organisations et tout au long de leurs supply chains. OpenText apprécie et soutient les fournisseurs qui apportent des perspectives variées et des atouts uniques.

Les fournisseurs reconnaissent qu'OpenText cherche à promouvoir dans la mesure du possible la participation d'un large éventail de fournisseurs dans des domaines substantiels. Le respect du présent CDF est une condition préalable à la conclusion d'un contrat avec OpenText et tout manquement à cette politique peut entraîner la résiliation du contrat fournisseur passé avec OpenText. Les fournisseurs doivent adopter un comportement conforme au CDF et mettre en place leurs propres politiques et pratiques internes visant à promouvoir l'équité, la dignité et le respect au sein de leur organisation et de leur supply chain.

Les fournisseurs doivent, sur demande, indiquer les actions, programmes ou mesures mis en oeuvre pour respecter le présent CDF en ce qui concerne les biens et services fournis dans le cadre de leur accord avec OpenText.

8.7 Zéro tolérance en matière d'abus de substances

OpenText s'engage à fournir un environnement de travail sûr et à favoriser le bien-être et la santé de ses collaborateurs. À ce titre, OpenText attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques visant à prévenir et à traiter les problèmes liés à toute forme d'abus de substances.

8.8 Accessibilité

Les fournisseurs doivent fournir à OpenText des services ou concevoir des solutions garantissant un accès équitable à tous. Dans le cadre de nos efforts en faveur de l'accessibilité, les fournisseurs doivent respecter les réglementations et les normes internationales applicables. En matière d'accessibilité du Web, les fournisseurs doivent respecter les Web Content Accessibility Guidelines (WCAG v2.2, niveaux A et AA). Pour les logiciels ou services hors Web, la conformité à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), à l'article 508 de la Loi de réadaptation de la main d'oeuvre (Workforce Rehabilitation Act) pour les marchés publics aux États-Unis et à la norme EN 301 549 pour les marchés publics européens est requise.

Sur demande, les fournisseurs doivent fournir un rapport sur la conformité des fonctions d'accessibilité (ACR) qui détaille la manière dont leur produit répond aux normes d'accessibilité requises. Pour plus d'informations sur les normes et réglementations en matière d'accessibilité, veuillez consulter la page [Accessibilité d'OpenText](#).

9 Protection de l'environnement et conformité

Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques qui favorisent la protection de l'environnement et le développement durable, conformément à nos engagements tels qu'ils sont énoncés dans le [rapport d'impact](#) et la [politique environnementale d'OpenText](#).

Dans le cadre de cet engagement, les fournisseurs doivent mettre en oeuvre des pratiques favorisant la protection de l'environnement et le développement durable, conformément aux normes d'OpenText et à toute obligation contraignante prévue dans l'accord applicable conclu avec OpenText. Ces pratiques comprennent notamment :

- Le respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales applicables, y compris, sans s'y limiter, celles régissant les matières dangereuses, les émissions atmosphériques et aquatiques ainsi que les déchets, sans oublier les lois, réglementations et exigences des clients concernant l'interdiction ou la restriction de certaines substances dans la fabrication ou la conception des produits.
- L'obtention et le maintien de tous les permis environnementaux, agréments réglementaires et enregistrements requis.
- La prévention, la réduction ou l'élimination de tous les types de déchets, y compris les rejets d'eau, le gaspillage de matériaux et les pertes d'énergie, en mettant en oeuvre des mesures de préservation appropriées dans les installations du fournisseur (1) grâce à l'utilisation de processus de maintenance et de production axés sur la préservation, et (2) en mettant en oeuvre des stratégies visant à réduire, réutiliser et recycler les matériaux (dans cet ordre), dans la mesure du possible, avant leur élimination.
- Les fournisseurs doivent divulguer des données complètes, cohérentes et précises relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) des Scopes 1, 2 et 3 et/ou des composants nécessaires au calcul des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre, via le Carbon Disclosure Project (CDP) ou une autre méthode que OpenText fournira.
- Les fournisseurs doivent établir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, basés sur des données scientifiques, limités dans le temps, et conformes à l'initiative Science Based Targets (SBTi) ou à des cadres équivalents, et démontrer leurs progrès par rapport à ces objectifs au fil du temps.
- Si OpenText le demande, les fournisseurs doivent présenter des plans visant à réduire les émissions de GES, conformément aux exigences d'OpenText. Le délai dans lequel les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils respectent cette exigence est régi par les normes d'OpenText et les conditions énoncées dans l'accord applicable conclu avec OpenText.
- Les fournisseurs, y compris ceux qui font partie de leur supply chain, doivent respecter les normes environnementales définies dans la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises ou dans toute autre législation pertinente à l'échelle mondiale.
- Les fournisseurs doivent mettre en place des procédures permettant de gérer les questions éthiques au sein de leur supply chain afin de respecter les normes environnementales définies dans le présent document, ainsi que toute autre législation et réglementation environnementale applicable.

10 Audits et conformité au sein de la supply chain

OpenText se réserve le droit d'auditer ses fournisseurs s'il existe des indications réelles de risques pour les droits humains et pour l'environnement, ou des violations potentielles des lois, des réglementations applicables, du présent CDF ou des obligations au titre de la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises ou d'une législation comparable dans le monde entier. Les audits peuvent notamment, sans s'y limiter, consister en des demandes d'informations par le biais de questionnaires ou de déclarations signées, ou en d'autres demandes de preuve de conformité, mais aussi en des audits à distance ou sur site menés par OpenText ou un cabinet d'audit, si les informations reçues ne sont pas suffisantes pour vérifier et prouver la conformité des fournisseurs. Les fournisseurs s'engagent à ce que des audits puissent être menés chaque année et de manière ponctuelle en cas de suspicion de violation des droits de l'homme ou des obligations environnementales, ou lorsqu'un changement significatif du niveau de risque est survenu, notamment à la suite d'un développement des relations commerciales avec OpenText. Les fournisseurs doivent intégrer des droits d'audit comparables au sein de leurs propres supply chains.

Si une violation d'une obligation relative aux droits de l'homme ou à l'environnement s'est produite ou est sur le point de se produire dans le cadre des activités d'un fournisseur, ce dernier s'engage à prendre immédiatement les mesures correctives appropriées afin de prévenir, de remédier à cette violation ou d'en minimiser l'ampleur. Les fournisseurs doivent exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils se conforment à ces obligations et veiller à ce que des mesures correctives appropriées soient mises en oeuvre tout au long de la supply chain. Lorsqu'une violation des droits de l'homme ou de l'environnement s'est produite ou est sur le point de se produire, que ce soit au sein des activités du fournisseur ou de sa supply chain, les fournisseurs doivent coopérer avec OpenText afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de remédiation dans un délai convenu, dans le but de prévenir, d'atténuer ou de résoudre le problème. Les mesures suivantes doivent être prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan de remédiation :

- L'élaboration et la mise en oeuvre conjointes d'un plan visant à mettre fin ou à réduire au minimum les violations identifiées des obligations liées aux droits de l'homme ou à l'environnement commises par les fournisseurs.
- Une suspension temporaire de la relation commerciale pendant la mise en oeuvre des mesures visant à minimiser les risques.

La nature et la portée des mesures à mettre en oeuvre seront déterminées en fonction de la gravité, de l'ampleur, de la fréquence et de la durée de la violation, ainsi que des mesures correctives déjà prises par le fournisseur.

11 Signalement de préoccupations ou des violations

OpenText met à votre disposition deux canaux de communication pour signaler toute préoccupation. Si vous avez connaissance d'une violation présumée ou avérée de ce CDF, des politiques OpenText ou des lois ou réglementations applicables, que ce soit au sein de vos opérations ou de votre supply chain, vous devez signaler dans les plus brefs délais ces informations en utilisant l'un de ces canaux et vous assurer que votre supply chain en fait de même. Si le problème n'est pas résolu, il doit être signalé via l'autre canal.

Canaux de communication d'OpenText

Que faire	
Envoyez un e-mail au service de conformité éthique (Ethics Compliance)	ethicscompliance@opentext.com <i>Vos informations d'identification seront incluses dans votre e-mail</i>
Visiter le site web	https://opentext.ethicspoint.com/

OpenText ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de toute personne signalant de bonne foi des préoccupations ou des violations. Tous les signalements seront traités de manière aussi confidentielle que possible, dans le respect de la législation applicable et de la nécessité de mener une enquête en bonne et due forme. Les fournisseurs coopéreront pleinement avec OpenText dans le cadre de toute enquête ou tout examen relatif au respect du présent CDF.

12 Questions

Toutes les questions ou demandes de clarification concernant ce CDF doivent être adressées à l'équipe chargée de l'approvisionnement, des achats et des comptes fournisseurs (Corporate Sourcing, Procurement and Payables) d'OpenText à l'adresse cspp@opentext.com.

OpenText se réserve le droit de mettre à jour périodiquement le présent Code de déontologie des fournisseurs sans préavis.

À propos d'OpenText

OpenText™ est un leader mondial de la gestion de données pour l'IA d'entreprise, aidant les organisations à protéger, gouverner et exploiter leurs données en toute confiance. Nos technologies transforment les données en informations contextualisées afin de constituer la base de connaissances nécessaire à l'IA d'entreprise. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.opentext.com

Communiquez avec nous :

[X](#) | [LinkedIn](#)